

UN SAGE = UNE CLE + UNE STRUCTURE PORTEUSE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est le parlement local de l'eau. Sur la Haute Somme, elle réunit 44 membres répartis en 3 collèges : des élus locaux, des usagers (agriculteurs, industriels, associations, etc.) et les services de l'Etat. Installée depuis juin 2007, sa composition est fixée par arrêté préfectoral pour 6 ans. La CLE est chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de la révision du SAGE.

En revanche la CLE n'a pas de moyen propre. Elle s'est donc dotée d'une structure porteuse, le Syndicat Mixte AMEVA, reconnu Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) depuis 2013. Il assure la coordination administrative et l'animation technique du SAGE en se chargeant de l'élaboration des documents et de leur mise en œuvre.

Fort de ses compétences, l'EPTB Somme apporte un appui technique, juridique et financier aux collectivités et aux différents maîtres d'ouvrage pour la mise en œuvre d'actions inscrites au programme d'actions du SAGE.



LES MISSIONS DE LA CLE PENDANT LA PHASE DE MISE EN ŒUVRE

• Accompagner les collectivités et les différents maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre technique, administrative et financière des actions inscrites au programme d'actions du SAGE

• Coordonner les actions à l'échelle du bassin versant

• Communiquer et sensibiliser les acteurs locaux sur la mise en œuvre du SAGE et sur les résultats obtenus

• Accompagner les élus pour assurer la compatibilité entre leurs documents locaux d'urbanisme (SCOT, PLU, etc.) et les objectifs généraux du SAGE

• S'assurer du respect des principes de conformité et de compatibilité du SAGE en rendant des avis sur les dossiers Loi sur l'Eau (document opposable)

• Suivre et évaluer les actions réalisées concernant le SAGE sur le territoire (réalisation de tableaux de bord et suivi des indicateurs de résultat)

• Préparer la révision du SAGE (tous les 6 ans) et le mettre en compatibilité avec le SDAGE et le PGRI

Volet opérationnel



Volet réglementaire



Volet suivi et évaluation



LE SAGE HAUTE SOMME : QUEL BÉNÉFICE POUR MA COMMUNE, MON INTERCOMMUNALITÉ ?

Voici quelques exemples d'actions qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre du SAGE Haute Somme :

Vous souhaitez...	Exemples d'actions à mettre en œuvre
Protéger les périmètres des aires d'alimentation de captages sensibles (d4)	Définir les aires d'alimentation de captage, réaliser un diagnostic territorial multi-pressions et mettre en œuvre des programmes d'actions de préservation/reconquête de la qualité de l'eau
Sensibiliser et procéder à la réduction de l'utilisation des pesticides (d21/d23)	Former des agents, communiquer sur les actions mises en place, adhérer à la charte d'entretien des espaces publics, réaliser un diagnostic des pratiques phytosanitaires, plan de désherbage, plan de gestion différencié, investir dans du matériel adapté
Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols (d42)	Identifier et cartographier les zones les plus sensibles à l'érosion et au ruissellement, mettre en œuvre des programmes d'actions de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols
Mettre en place un Plan (Inter) Communal de Sauvegarde (d45)	Elaborer un Plan (Inter)Communal de Sauvegarde
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (d33)	Réaliser des travaux de lutte contre les EEE, mettre en place des actions de sensibilisation de la population (articles, réunions publiques...)
Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme (d28)	Identifier les zones humides dans les annexes cartographiques des documents d'urbanisme par un zonage adapté aux enjeux et aux usages, élaborer des règles spécifiques à ces zones humides, intégrer ces zones humides dans les trames vertes et bleues des SCOT.

Vous êtes intéressés par la mise en œuvre d'actions sur le territoire du SAGE Haute Somme ? Vous souhaitez une aide technique ou connaître les financements possibles? Contactez-nous aux coordonnées situées en bas de page.

Vous souhaitez en savoir plus sur le SAGE Haute Somme et ses actions ? Vous pouvez télécharger le PAGD, l'atlas cartographique et le règlement sur le site de l'AMEVA à l'adresse : <https://www.ameva.org>, rubrique « Nos missions » / « les SAGE » / « SAGE Haute Somme ».

SAGE Haute Somme

EPTB Somme—AMEVA

Siège : 32 route d'Amiens - 80480 DURY

03.22.33.09.97 - m.leclaire@ameva.org

Antenne Haute Somme : 7 rue des Chanoines - 80200 PERONNE

03.22.87.65.81— c.delcenserie@ameva.org



Avec le soutien technique et financier de :



Réalisation : C. Delcenserie, M. Leclaire, EPTB Somme—AMEVA - Avril 2018.



Ensemble, mettons en œuvre le SAGE Haute Somme !

Approuvé par arrêté interpréfectoral du 15 juin 2017

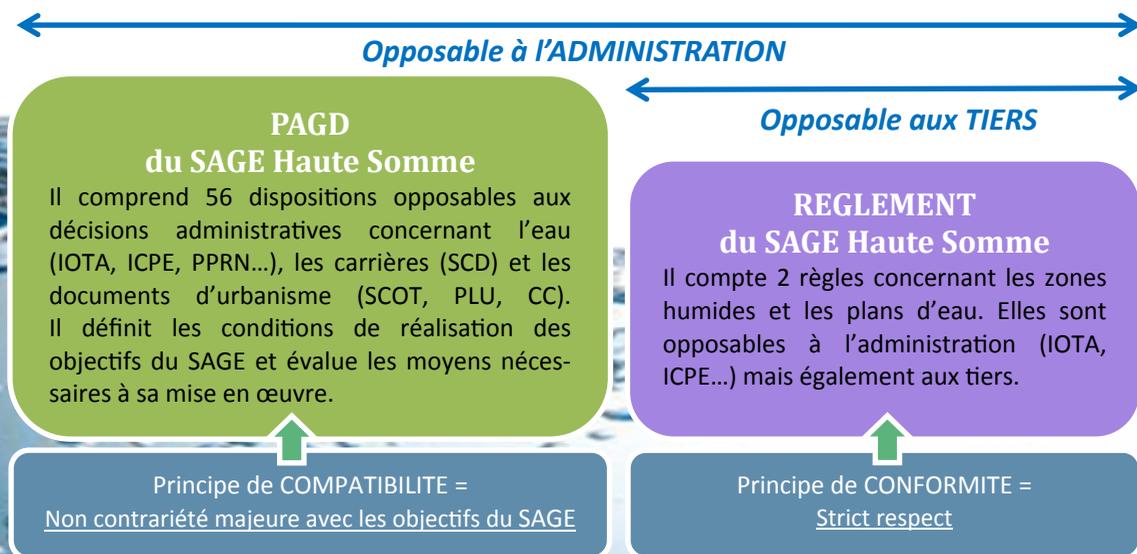
LE SAGE, L'ABOUTISSEMENT D'UNE CONCERTATION TERRITORIALE...

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification, d'orientation et de gestion durable de l'eau. Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques pour les années à venir, à l'échelle d'un bassin versant. Il devra permettre d'atteindre le bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

Réalisé dans une démarche de concertation à l'échelle d'un territoire hydrographique cohérent et partagé par les acteurs de l'eau du bassin (collectivités, usagers, Etat), il permet de mettre collectivement en œuvre un projet accepté par tous.

LA PORTÉE JURIDIQUE DU SAGE

Il est constitué de deux documents principaux lui conférant une portée juridique : le règlement et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau.

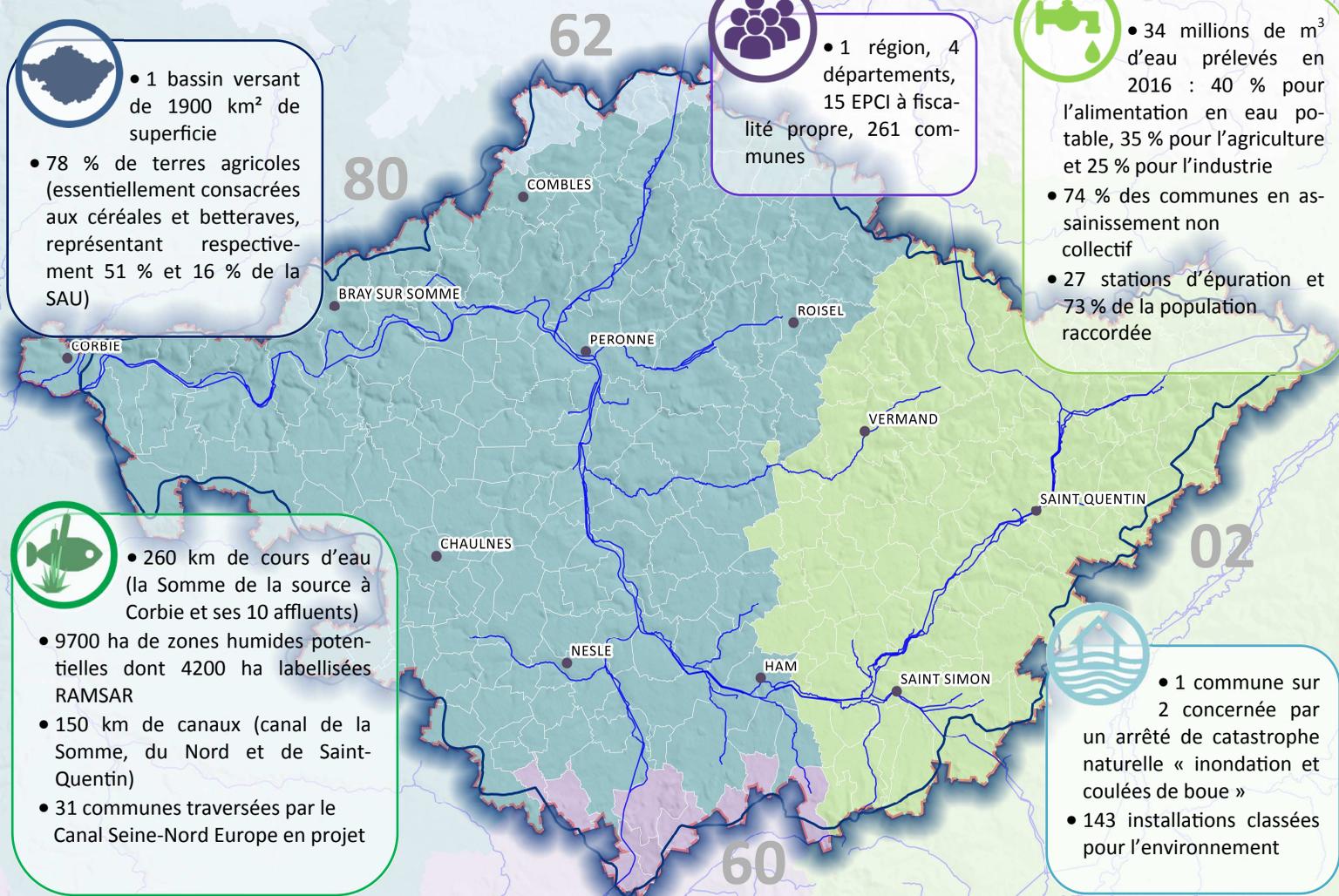


Une aide peut être apportée aux collectivités pour les accompagner dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme avec le SAGE.

... ET UNE DÉCLINAISON LOCALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU



LE TERRITOIRE DU SAGE HAUTE SOMME EN CHIFFRES



LES 4 ENJEUX DU TERRITOIRE

Les conclusions de l'état des lieux du territoire ainsi que l'analyse de l'évolution prévisionnelle de l'état de la ressource en eau ont permis d'identifier 4 enjeux.

Ces enjeux sont déclinés en 17 objectifs généraux et en 56 actions à mettre en œuvre sur le territoire.

• La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 impose à tous les Etats membres d'atteindre le bon état des masses d'eau superficielles et souterraines pour 2015. Cependant, compte-tenu de leur état actuel, les objectifs de bon état ont été repoussés à 2027 pour certains secteurs.

• Le SAGE Haute Somme constitue un outil essentiel pour atteindre ces objectifs localement.

Le saviez-vous ?

1/ Préserver et gérer la ressource en eau

- Protéger la ressource en eau et les captages d'alimentation en eau potable
- Optimiser l'utilisation de la ressource et stabiliser la consommation
- Lutter contre les pollutions générées par les eaux usées
- Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole
- Lutter contre les pollutions d'origine industrielle
- Réaliser un suivi des sédiments pollués
- Lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires en zones non agricoles

2/ Préserver et gérer les milieux naturels aquatiques

- Préserver et reconquérir les milieux humides
- Améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau et restaurer les potentialités piscicoles
- Concilier les usages liés aux milieux aquatiques

3/ Gérer les risques majeurs

- Contrôler et limiter l'aléa inondation/ruissellement/érosion des sols
- Contrôler et réduire la vulnérabilité vis-à-vis des risques majeurs
- Anticiper et se préparer à gérer une crise
- Entretenir la culture de prévention/mémoire du risque

4/ Communication et gouvernance

- Communiquer et sensibiliser les utilisateurs de la ressource en Eau
- Communiquer autour du SAGE
- Garantir la gouvernance autour du SAGE